

ALAIN FOURNIER – COACH HOLISTIQUE
& ÉNERGÉTIQUE

ALFO-INFORMER

Le chemin de l'auteur



INFORMER

Toute reproduction, adaptation, représentation ou traduction, même partielle, du présent ouvrage, sous la forme de textes imprimés, de microfilms, de photographies, de photocopies, ou de tout autre moyen chimique, informatique, électronique ou mécanique, ne peut être réalisé sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Tous droits réservés pour tous pays

Imprimé en Belgique, Alfo-Editions

© **Alain Fournier, éditeur**

Dépôt légal : D/2012/12.992/06

Rue Sainte Walburge 306 - B4000 Liège (Belgique)

Tél : 0032 (0) 4 252 61 12

infos@alfo-editions.be www.alfo-editions.be

CHEMIN D'UN AUTEUR CANDIDE DANS LA JUNGLE DE L'ÉDITION !

Je me sens très libre dans cette écriture car mon édition ne se revendique d'aucun appel commercial en recherche d'auteurs déçus. Je m'en excuse par ailleurs vu certaines demandes qui m'ont déjà été adressées avant-même l'ouverture du site. Dans l'état actuel, je ne suis pas prêt à assumer une telle responsabilité.

Mon écrit n'a d'autre ambition que celle de partager des informations reçues et surtout vécues. Je connais les douleurs et les incompréhensions que l'on peut rencontrer devant ces obstacles générés par l'opposition de deux mondes. D'une part, le monde assez solitaire de l'auteur, animé de son désir de transmettre ses informations, ses connaissances ou ses pensées. De l'autre, celui des entreprises et des groupements animés de l'impératif de devoir produire pour rapporter !

Il est indéniable qu'il existe de belles éditions, mais elles restent cependant accessibles au plus petit nombre, plus particulièrement aux initiés, aux parrainés, aux nantis, aux chanceux peut-être, s'érigent comme des mirages tels les châteaux des mille et une nuits.

Vous ne trouverez aucun nom, car il ne s'agit pas d'une déclaration de guerre, mais tout ce qui est écrit, relève de documents et de preuves.

➤ **Le parcours du combattant**

Lorsque germe l'idée de vouloir coucher ses pensées sur le papier et que le clavier devient l'obsession de nos pensées ;
lorsque l'on éprouve ce besoin incompressible d'exprimer ses sentiments, ses émotions ou les douleurs de son chemin de vie ;
lorsque l'on souhaite un jour égratigner d'un verbe acerbe ce monde hostile ou, mieux encore, que l'on veut déverser le flot de cette prose qui coule en nos veines et qui entraîne notre esprit dans le monde des rêves, de l'imaginaire ou de l'éthéré ;
s'impose alors l'idée d'entrer en contact avec le monde abstrait de la communication pour le plus grand nombre au travers de « l'édition » !

Des centaines d'éditions existent, aux noms parfois simplement logiques ou inspirateurs, éveillant dans l'esprit le rêve le plus fou de pouvoir être un jour comme....ou plus simplement qu'elles semblent pouvoir accueillir le petit auteur que vous avez l'impression d'être !

Elles ont leur siège en Belgique, en France ou en Suisse, « encore accessibles si je devais être contacté pour mon ouvrage », plus faciles à envisager que d'autres qui se situent au Canada !

On peut aussi voir ces catalogues qui dévoilent une liste impressionnante de noms d'auteurs, de styles d'écritures et de titres d'ouvrages, mais également, sommet du rêve et de l'espoir, ils révèlent des présentations professionnelles, parfois honorifiques !

➤ **Votre premier plongeon, ou plutôt un « touché/coulé » !**

Au milieu de cette jungle compacte et tellement éloignée des ressentis, des sensations et des perceptions intuitives personnelles, après avoir pris une grande inspiration vous allez décider d'investir dans l'expédition de votre projet, entier ou sous forme de synopsis. Tels les numéros que l'on voudrait voir apparaître dans les cases de notre bulletin de lotto, vous espérez avoir tiré un bon numéro. Mis en page et imprimé, présenté dans un emballage plaisant au regard, vous vous rendez au bureau de poste de votre quartier.

Adrénaline assurée ! Un peu comme ce courrier que vous avez un jour décidé d'envoyer à cette jeune personne que vous aviez côtoyé lors de vos vacances, sans savoir ce qu'il en adviendrait lorsque l'on serait rentrés chacun chez soi !

Puis vient le temps de l'attente ! Mille et une pensées assaillent votre esprit et elles poussent à vous demander « s'il n'aurait pas mieux valu garder cela pour soi » ?

Ai-je bien résumé et ai-je bien choisi le chapitre référence du synopsis ?

Mes intérêts ne représentent certainement pas grand-chose pour eux !

Je pense avoir oublié de mettre des choses importantes qui auraient certainement mieux attiré leur attention ! Etc.

Arrive enfin le premier courrier, dont l'ouverture est teintée des mêmes hésitations (et je vous dispense de l'éventuelle horreur des sueurs) que celles qui habitaient le courrier consécutif à cette rencontre....dont je vous ai déjà parlé.

Empreint de clarté et de franchise qui ne laissent planer aucun doute ni naître de vains espoirs le courrier vous informe que « Votre ouvrage est intéressant, mais il ne correspond pas à nos besoins et à nos publications. Nous vous souhaitons le meilleur pour le futur ».

Sourire à peine esquissé, comme pour ne pas rompre le charme de cet autre courrier qui s'ouvre sur ces propos : « Nous avons bien reçu votre ouvrage et notre comité de lecture a manifesté un certain intérêt. Nous aimerions que vous nous fassiez parvenir l'intégralité de l'œuvre..... » ! Je relis pour être bien sûr des mots....Youppie !

Toc, toc, toc, dans la poitrine ! Surfer, planer, rêver et, en même temps, ne pas oser y croire...

Je vais tirer des photocopies et demande un beau montage avec feuillet plastifié en couverture, svp ! Je me rends ensuite à la poste pour envoyer en recommandé et, si possible, par avion super sonique svp (mais pas trop cher quand même) !

Viennent ensuite les semaines d'attente ! Les nuits sont agitées car c'est certainement la bonne ! Ils n'auraient pas demandé à lire l'intégralité ! C'est trop long de devoir attendre...cette réponse qui ne peut être que positive puisque....

Quatre semaines, trois jours et ...j'ai oublié les heures, lorsqu'un nouveau courrier arrive enfin ! C'est bien la même maison d'édition ! C'est trop fort, je tremble, je n'ose... si j'ose, il le faut !

« Cher auteur, Nous avons bien reçu votre ouvrage. Nous ne pouvons absolument pas envisager le publier car il ne correspond pas à nos attentes, votre style d'écriture ne nous paraît assez... » !

Comme pour la création de l'univers si l'on en croit les textes anciens « Il y eu un jour, il y eu une nuit ». Pour l'auteur, le jour représentait l'espoir et la nuit devient un gouffre qu'il va explorer en solitaire ! Le même projet, deux lectures, deux regards et tout bascule !

➤ **L'ascendant « courage » !**

Vous possédez cependant un ascendant « persévérant » et vous envoyez à nouveau à d'autres maisons, et d'autres encore, jusqu'au jour où arrive enfin un courrier que vous n'attendiez plus vraiment !

Vous ouvrez avec ce petit détachement qui permettrait d'anticiper sur la douleur d'un nouveau refus : « Votre ouvrage a retenu notre attention. Nous

serions heureux de vous rencontrer pour parler d'un éventuel contrat, ainsi que du travail de retouches et des corrections qu'il nous semble utile d'y apporter !!!! »

Quatrième relecture et toujours le même texte ; je ne rêve pas !

Je vous passe les youpi et les tralalas, ensuite c'est le téléphone qui chauffe tous azimuts afin de diffuser l'information qu'une « belle maison d'édition » accueille mon ouvrage.

Rencontre positive, éditeur accueillant et compréhensif en rapport de mes conceptions et de mes espoirs, un brin exigeant pour son édition : que du bonheur ! Un vrai pro va me prendre sous son aile pour orienter mes premiers pas dans ce monde tellement vaste de l'édition : le rêve se matérialise enfin !

Vu le fait qu'il s'agit d'un premier ouvrage, il est fréquent que cela se réalise en « compte partagé », une part pour l'auteur et une part pour l'éditeur, chacun possédant ainsi un certain nombre d'ouvrages à écouler. Ce n'était pas prévu dans mon programme, mais les frais et le nombre d'ouvrages paraissaient honnêtes en regard de cette opportunité. La publicité, la distribution et la présentation aux librairies sont à charge de l'éditeur.

Normalement, la distribution ne devra pas poser problème car, facilité du lieu, le distributeur se trouve à l'étage du dessous ! Dans le but d'une publicité généreuse et entreprenante, nous décidons d'un

commun accord d'offrir un certain nombre d'ouvrages à des périodiques intéressants dans cette branche de lecture, ce dont se chargera bien entendu, l'éditeur.

Echanges de corrections, propositions de couverture et de mise en page, se succèdent. Je croyais pourtant que j'aurais le droit de manifester mon avis sur le projet de couverture !

« C'est trop tard, c'est déjà le projet définitif... ». Ah bon ! Je n'apprécie pas trop ce projet, cela ne correspond pas au climat que je souhaitais manifester, mais puisqu'il n'y a rien d'autre à faire...

Pas de problème, je garde confiance car j'y crois vraiment. L'ambiance est malgré tout bonne et, un beau jour après mon versement de 126.504 Fb (3140€ tout de même), je reçois mes 700 ouvrages et il garde ses 300. Je ne l'ai réalisé que bien plus tard, mais il existait dans ce contrat une information qui stipulait que je pourrais un jour devenir le fournisseur de l'éditeur...si les 300 ouvrages s'écoulaient rapidement ! Le monde à l'envers !

Je fais la pub tout autour de moi, on m'en achète lors de mes conférences ou dans mon bureau lors des séances de travail, et je trouve que cela fonctionne plutôt bien. Une année se passe et ensuite une seconde, sans que je réalise que les droits d'auteur dû sur les ventes réalisées par l'éditeur n'arrivent pas encore. Mais pour moi, dans ma petite sphère, les choses se passent bien, je suis heureux !

L'arrivée d'un courrier m'interpelle et me réjouit. Seraient-ce les droits d'auteur de la première année ? Que nenni !

« Cher Monsieur, nous envisageons cesser la distribution de l'ouvrage X. Si vous le désirez, nous vous proposons le solde du stock à un prix très intéressant. A défaut de réponse... » !

Le solde du stock s'élève à 299 ouvrages pour un nombre initial de 300 !

Zéro distribution ! Zéro vente malgré la décision commune d'en offrir quelques-uns à des publications spécialisées dans le bien-être pour y être offerts aux premiers appelants !

Dans le même temps, seul à partir de votre bureau, vous en avez vous-même écoulé un nombre assez conséquent ! Oups ! Mais ne dit-on pas qu' « à toute chose, malheur est bon » !

Je voudrais juste signaler que depuis cette liberté retrouvée, j'ai rencontré une super infographiste et c'est son œuvre qui orne maintenant la couverture d'un livre qui se vend bien, même en librairie. Il fallait bien entendu qu'il s'y trouve pour pouvoir être acheté.

➤ **Vers de nouveaux horizons !**

Vous avez écrit un nouvel ouvrage et une nouvelle possibilité se présente à vous. Une société éditée de

nouveaux auteurs à prix intéressant, et elle distribue via les réseaux internet, la Fnac, les réseaux de librairies et à Amazon !

Enfin une approche qui devrait apporter un plus énorme : être distribué par une telle société ayant des contacts avec de nombreux réseaux de distribution !

Après avoir versé une participation financière conséquente pour la mise en route de votre projet auquel vous croyez vraiment, vous recevez cinq ouvrages d'auteur ! Tout le reste va se mettre en route à partir de l'informatique.

Possédant un registre de commerce et étant assujetti, en plus de votre capacité d'auteur, vous faites alors une première commande personnelle avec une remise équivalente à une librairie, ce qui semble évident en raison de votre capacité commerciale.

Vous lancez à nouveau vos petites ventes à partir de votre bureau et lors des conférences, tout en étant confiant dans les réseaux de distribution présentés par l'édition. Je précise que ces réseaux ne sont aucunement engagés ni avec vous ni avec l'édition, et donc aucunement responsables de ce qui fonctionne ou non dans la distribution.

A titre individuel, cela ne se passe pas trop mal, vous vendez et vous passez une seconde commande, en bénéficiant toujours de cette remise de type commercial. L'année s'écoule et les royalties vont arriver !

Effectivement, ce grand jour arrive enfin lorsque vous recevez un chèque ! Premier chèque, premier bonheur ; je fais enfin partie de ce monde des auteurs rémunérés pour leur travail !

11.01 €

Stupeur, étonnement, regard circulaire pour voir s'il ne se trouve pas une caméra cachée !!!
Non ! Ce sont les résultats des ventes effectuées par la société pendant 7 mois, le livre papier et l'E-book chez eux et sur les réseaux internet !

Stupeur, surtout que je ne trouve même pas de trace des droits d'auteur sur les ouvrages que j'ai commercialement moi-même commandés !

« En tant qu'auteur, vous avez déjà reçu une remise assez conséquente, représentée par cette remise de type librairie ».

Mais, fais-je alors savoir, je suis auteur d'une part, et j'effectue une vente commerciale officielle d'autre part. Si je vous commandais au nom d'une société par exemple, me verseriez-vous mes droits d'auteur ? «

Dans ce cas, peut-être, mais ce n'est pas ainsi que cela s'est passé » !

Vous digérez en continuant vos petites ventes et en attendant une évolution espérée à l'échéance du prochain mandat...qui n'arrive jamais ! Il semble qu'aucune vente ne se fasse sur aucun des réseaux !
De votre côté, vous passez une troisième commande, un peu moins conséquente car vous commencez à

imaginer aller vers d'autres horizons et là, nouvelle stupeur !

La marge de remise commerciale « normalement attribuée à des revendeurs officiels » s'est réduite au prorata du volume de votre commande, sans que les « non-droits » d'auteur ne soient eux, revus à la hausse !!! Il vaut mieux en rester là après un second échec vis-à-vis de l'édition s'entend.



25.00€

Bilan final et définitif de 4 années de ventes !

Comme on dit à Liège : « Oufti (pensez à l'accent, c'est plus sympa), faut être courageux...ou sot » !

➤ Comme le roseau, il plie mais ne rompt pas !

Tenace, je m'engage dans un troisième projet qui engendre de nouvelles demandes vers d'autres éditions.

A nouveau quelques refus, ce qui est parfaitement normal, avant d'enfin recevoir une première proposition.

Elle doit certainement être intéressante puisqu'émanant d'un « Auteur qui a rencontré beaucoup de difficultés à être édité et qui a décidé d'ouvrir une édition accessible aux nouveaux auteurs » ! Enfin la possibilité d'être compris et de ne pas être exploité ou floué !

Un retour très rapide du courrier m'apporte effectivement une proposition de publication de cet ouvrage qui leur semble « intéressant ». La présence d'un contrat, joint au courrier, se veut encourageante, à tout le moins en rapport de ce délai de réponse très court et d'un suivi qui semble positif.

Seule petite ombre au tableau de la majorité des nouveaux auteurs inconnus et donc désargentés :

« Votre participation s'élève à 1200€ pour un tirage de « au moins un exemplaire » car le tirage se fera à la commande ! Nous nous chargeons de faire connaître votre livre au travers de réseaux. Le prix de vente est fixé à 18€ et vos droits d'auteur s'élèveront à 20% des sommes facturées hors taxes » !!!

La grande finesse manipulatoire de cette dernière information réside dans le fait que vous ne savez pas à cet instant que ce n'est pas le montant facturé directement au libraire, mais bien au distributeur !

Faites juste le petit calcul :

$18€ - 30\% \text{ libraires} = 13.85€ - 30\% \text{ distributeur} = 10.65€ - 6\% \text{ TVA} = 10.05€ \times 20\% = 2€$

Soit $1200 € / 2€ = 600$ ouvrages avant de voir éventuellement arriver un jour le premier cent de rentabilité ! Si la distribution...si la vente...si la pub...car sans aucune preuve !

J'ai envoyé un courrier manifestant mon étonnement. Celui-ci n'a entraîné, ni le moindre intérêt, ni la moindre réponse.

Enfin, le bonheur frappe à la porte suite à la réaction rapide d'un éditeur qui semble réellement intéressé. Il s'agit d'un régional possédant des possibilités de ventes sur des réseaux internationaux.

Cela représente une belle opportunité de pouvoir se rencontrer pour mieux communiquer, pour voir évoluer la couverture et pour suivre la mise en page. Ce sera plus accessible, même si Paris et Bruxelles ne m'avaient pas rebuté lors des expériences précédentes.

Un contrat est rapidement rédigé en bonne et due forme, avec la date prévue pour la sortie de l'ouvrage en accord avec certains impératifs personnels : le projet est sur les rails !

Le « quatrième de couverture », à présenter rapidement pour le tirage de la couverture qui doit partir en même temps que celles d'autres ouvrages, va engendrer une première incompréhension et une première tension.

J'avais adressé un projet en manifestant l'humble expression de ma méconnaissance de ce type d'écriture, ainsi que le souhait d'être guidé ou conseillé par retour de courrier.

« La rédaction de ce texte, qui remplit de plus en plus une fonction d'incitation à l'achat, est assurée par le service commercial ou éditorial de l'éditeur, sur proposition ou non de l'auteur », est la définition la plus courante exprimée au sujet du quatrième de couverture.

Je possède un message téléphonique ainsi que des mails, aux paroles dévalorisantes et agressives, arrivés un soir vers 21H.

Au travers de ces propos, l'éditeur m'invectivait et m'enjoignait que ce texte, « qui ne voulait rien dire et qui était incompréhensible », devait être rédigé pour le lendemain matin 09H sans faute. La suite était encore plus interpellante, par la présence de la mention suivante : « Si tout le livre est du même style, il va y avoir beaucoup de travail ! »

Cela signifiait que l'ouvrage n'avait même pas été lu par l'éditeur avant qu'il ne prenne la décision de rédiger un contrat !

Je reprends ci-après in extenso, un texte du Figaro. Pour Claire Delannoy, éditrice chez Albin Michel, la réponse ne fait aucun doute:

«C'est à l'éditeur de l'écrire.» Et la plupart de ses confrères abondent: la «quatrième» reste la chasse gardée de l'éditeur, avec un droit de regard de l'auteur, bien sûr.

L'explication est simple pour Émilie Colombani, du Seuil : «Le romancier ne peut être acteur et spectateur. Or, il faut avoir une distance par rapport au livre, et se mettre du côté du lecteur, pas de l'écrivain. L'auteur est le moins bien placé !».

Chez Actes Sud, on va encore plus loin: la quatrième est signée de... l'éditeur. Dans tous les romans figure «Le point de vue des éditeurs», suivi d'un petit texte

qui contient le plus souvent deux paragraphes (un résumé et une sorte de critique qui doit séduire).

Chez Albin Michel, Richard Ducousset, PDG de la maison, a le dernier mot: il regarde toutes les couvertures.

Il n'y a que les éditions P.O.L qui se distinguent: «C'est une règle chez nous, explique Jean-Paul Hirsch : ce sont les auteurs qui écrivent la quatrième de couverture, et aucune consigne ne leur est donnée.»

Laissons maintenant de côté tous les épisodes très tendus de la sortie de l'ouvrage pour entrer une nouvelle fois dans les sombres méandres des « droits d'auteur » !

Le montant investi est du même type que celui repris dans l'exemple précédent. Mais le système, que je trouve ici tout à fait honnête, consistait en l'achat d'un nombre d'ouvrages correspondants à cette somme établie, en ce comprises les remises d'auteur et de libraire. C'est parfait !

L'année se termine et on reçoit le relevé des ventes de l'édition et des droits d'auteur qui s'y rapportent.

Surpris par le montant proposé et ne comprenant pas le calcul permettant d'accéder à ce chiffre, j'ai demandé des explications. Et là, stupeur, quand vous réalisez que de gros intermédiaires, (pas toujours nommés.....ou que vous n'aviez pas intégrés dans la dégression.....) vous amènent au constat indiscutable suivant : pour des ouvrages de 22€ = 0.80€ par ouvrage !

Vous apprenez également que l'on soustrait un nombre intéressant d'ouvrages de votre pâle commission, pour des risques qui ne seront peut-être jamais effectifs et de plus, cette notion de soustraction n'est pas écrite de la sorte dans le contrat.

En clair et avec des manques évidents d'informations dans le contrat, cela donne :

Editeur : 8.715€ – 0.80€ D.A – 1.8 à 2€ imprimerie = environ 6€

Distribution : 12€ pour les deux poste = env 6€ chacun, distributeur & libraire

Imprimerie : entre 1.8 et 2€

Auteur (s) : 0.80€

En sachant que l'auteur a lui-même dû acheter un lot important, à prix honnête je le répète, l'édition ne court quasi aucun risque autre que celui de bien gagner si l'ouvrage se distribue correctement ! Cela mériterait un grand minimum de respect !

De plus, lorsque l'on s'informe auprès de certaines publications concernant les éditions et les auteurs, le pourcentage est généralement présenté « en rapport du prix de vente final H.TVA » ! Dans la situation qui précède, cela représenterait 10% de 20.75€ = 2.10€ !

Depuis ce jour, j'ai effectué un mini sondage dans la famille, auprès d'amis, de clients et de visiteurs des salons ou des conférences, etc. L'évaluation se situe invariablement dans une fourchette de prix compris entre « la moitié du prix de l'ouvrage et le minimum est de 5€ » !

Je renverrai les curieux en tous genres vers ce bel ouvrage du Docteur Watson « Créer une maison d'édition » aux éditions Coëtquen.

➤ **La voie de l'espoir !**

Vous comprendrez mieux pourquoi de nombreux auteurs ne seront jamais publiés, sauf s'ils décident de faire tout le travail eux-mêmes !

Je ne suis pas avocat et je ne possède pas les compétences pour prendre actuellement cette responsabilité au nom des auteurs.

Je veux juste diffuser l'information de l'énorme attention qu'il convient d'avoir si vous décidez de chercher une publication. Le grand risque réside dans le fait que lorsque la proposition d'être publié survient, cela est tellement difficile d'y accéder que l'on « oublie » de creuser et de se faire expliquer les chiffres, pas simplement de lire des énoncés volontairement superficiels.

Il s'agit cependant, je le confesse, d'une erreur, compréhensible, mais qui peut décourager l'auteur et détruire les schémas intellectuels et les chemins émotionnels de l'écriture.

Pour celles et ceux qui sont profondément motivés et pour qui le chemin de l'édition semble fermé, il existe encore l'auto édition avec vente personnelle. Il s'agira alors d'utiliser des circuits de publicité tels les réseaux sociaux, les sites de ventes et les salons. Il est

toujours possible de se faire imprimer, même en petite quantité, dans une qualité professionnelle. Prenez le temps de chercher car, là aussi, les prix sont très différents suivant les imprimeurs.

Belle route et croyez en vous : cela n'est pas taxable !

Belle lecture et n'hésitez pas à transmettre vos questions ou remarques sur le forum ou par E-mail. J'accepte avec grand plaisir, toute proposition de sujet à développer dans le futur.

NOS OUVRAGES

Alfo-Vivre :

Corps-Âme-Esprit ; vers l'unicité de l'être

Mémoires et énergies subtiles de nos maisons

Alfo-Être :

Enfants et parents du troisième millénaire

Femme libérée...surbookée

Alfo-Savoir :

Importance et analyse des rêves

La thérapie Holistique

Alfo-Informer : (Gratuit sur site)

Chemin d'un auteur candide dans la jungle de l'édition

Du même auteur & Mme Defays :

TESTEZ éditions -

Prenez conscience d'un mieux-être :

L'outil astrologique - L'examen karmique